



Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 25 juin 2024.  
L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 20 heures, le Conseil Municipal  
dument convoqué le 18 juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session  
ordinaire à la salle du conseil municipal de CERE-LA-RONDE sous la Présidence  
de Monsieur RICOU Christian Maire

Etaient présents :

- Christian RICOU
- Patrick BACH
- Michel BONIGAL
- Ludovic HARDOUIN
- Laëtitia CARANO
- Pascal JOULLAN
- Guillaume PROREL
- Bruno MONDOT
- Charlotte PAULIN
- Elodie JOUVEAU

Absent avec pouvoir :

- Nicolas CHEVRIER avec procuration à Bruno MONDOT

Patrick Bach a été nommé secrétaire.

Date de convocation : 18 juin 2024

---

*Mardi 25 juin à 20 heures*

---

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du compte rendu de conseil du 21 mai 2024
2. Aliénation de chemins ruraux
3. Finances
  - a. Choix emprunt
  - b. Admission en non-valeur
  - c. Demande d'aide financière pour une colonie de vacances
  - d. Décision modificative
4. Culture
  - a. Pays de Loire Touraine proposition d'activité pour les enfants de la commune
  - b. Cinéma de plein air signature du devis
5. Projet photovoltaïque à la canarderie
6. Tarifs cantine et garderie
7. Personnel communal
  - a. Passage de Solène PAYEN en administratif
  - b. Réorganisation cantine, garderie et ménage à la rentrée

8. Location bâtiments communaux pour activités lucratives (salle socio, cabinet médical etc..)
9. Compte rendu des commissions
10. Questions diverses
  - a. Dégâts Maraîcher
  - b. Elections
11. Date du prochain conseil municipal

Le quorum étant atteint Monsieur Le Maire ouvre la séance.

Retour sur les intempéries et les dégâts

Monsieur le Maire demande à ajouter le point sur les intempéries au point 3 finances

## *1. Approbation du compte rendu du 21 mai 2024*

Monsieur le Maire rappelle que ce compte rendu a été envoyé par mail aux membres du conseil.

Il invite les conseillers à signer le compte rendu qui est approuvé à l'unanimité.

## *2. Aliénation de chemins ruraux*

Afin de donner pouvoir au maire pour la signature chez le notaire, il convient de délibérer sur les prix définitifs des chemins, suite au bornage.

ALIENATION DE 3 CHEMINS RURAUX	
COMMISSAIRE ENQUETEUR	748,23
GEOPLUS BORNAGE	2328
AFFICHES	112,8
ANNONCE	230,36

POUR LES 3 CHEMINS	3419,39
--------------------	---------

TOTAL PAR CHEMIN			
	60	52	129
adresse	LA CHEVRAIE	L'AUGEREAU	LE CHENE
acheteur	Mr CHEVRIER	Mr MUZARD	Mr VAUVY
surface	811	398	371
frais enquête	1 139,80 €	1 139,80 €	1 139,80 €
prix du chemin	243.30	119.40	111.30
<b>Totaux</b>	<b>1383.10 €</b>	<b>1259.20 €</b>	<b>1251.10 €</b>



La trésorerie demande au conseil municipal d'admettre en non-valeur les créances ci-dessus.

La commission sociale apporte des explications sur ce dossier et explique avoir rencontré la locataire ; celle-ci semblant de bonne volonté, elle s'est engagée à régler ses dettes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré refuse, à l'unanimité, l'admission en non-valeur.

Monsieur Prorel fait un point sur un autre locataire qui a de grosses dettes de loyers et n'a toujours pas opéré le moindre remboursement.

Monsieur le maire propose de lancer la procédure d'expulsion à l'encontre de ce locataire.

Monsieur le Maire informe le conseil que le logement du 8C rue Rabelais pourrait être loué à une jeune femme qui suit une formation en alternance sur le site de Storengy.

Concernant le logement du 1C rue de la ronde, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il sera prochainement proposé au locataire qui occupe le logement du 2 rue Rabelais (dans l'école maternelle) et aussi que l'agence en charge du mandat de gérance informera ce dernier que le bail du 2 rue Rabelais ne sera pas renouvelé à l'issue des trois ans.

### 3-c. Demande d'aide financière pour un départ en colonie de vacances

- Une demande d'aide financière d'un montant de 100€ a été reçue pour un petit Céréen afin qu'il puisse partir en colonie de vacances..
- La demande a été transmise aux membres du conseil
- 5 voix pour : Christian RICOU, Patrick BACH, Pascal JOULLAN, Elodie JOUVEAU, Ludovic HARDOUIN
- 5 voix contre : Guillaume PROREL, Bruno MONDOT, Michel BONIGAL, Nicolas CHEVRIER, Laetitia CARANO
- 1 abstention : Charlotte PAULIN

La voix de Monsieur le Maire étant prépondérante cette demande est donc acceptée.

### 3-d. *Décision modificative*

Afin de régulariser une erreur d'imputation de 2023 il convient de prévoir au compte 1311 une recette de 610€.

0	Produit de 2023	610€	33614,16€	111,00€	0,00€	6111,66€
5	Produit de 2023	610€	0,00€	11,00€	0,00€	6112,66€

Il est proposé de prendre sur la ligne 623.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, la régularisation.

## *Dégâts suite à l'orage du 21 juin*

En préambule, Monsieur le Maire tient à soulever que la gestion de la crise par les pompiers était catastrophique, à tel point que Monsieur Chavigny, très âgé et handicapé, a été oublié lors des opérations de secours. De même, Monsieur le maire rappelle qu'il ne parvenait pas à savoir où était Monsieur Segala (centenaire depuis peu), et souligne que les pompiers ont demandé à Monsieur le Maire de trouver un local pour abriter ce monsieur qui vit sous assistance respiratoire et en lit médicalisé.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a expliqué au sous-préfet de Loches l'organisation catastrophique des secours.

Monsieur le sous-préfet est venu le samedi constater l'ampleur des dégâts.

Monsieur le maire rappelle qu'à Richemont les dégâts sont importants et qu'ils ont été coupés de tout accès pour sortir de leur domicile.

Monsieur le Maire rappelle que chaque personne doit déclarer les dégâts à son assurance et que la Mairie a demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Monsieur le Maire rappelle qu'en terme de voirie les dégâts sont importants et non pris en compte par les assurances et souligne que ces précipitations, que le réseau pluvial ne pouvait pas évacuer, restent exceptionnelles.

Monsieur le maire propose d'ajouter au bulletin municipal qui va être prochainement distribué, un courrier aux habitants expliquant la situation et demandant aux riverains d'entretenir les berges du ruisseau sur leurs propriétés, afin que l'eau puisse s'écouler plus facilement.

Monsieur le Maire aborde la question du maraîcher, qui a subi de gros dégâts dans ses plantations, et tient à remercier les habitants qui sont venus aider à remettre en état son exploitation.

Charlotte Paulin explique que, si la commune est reconnue en état de catastrophe naturelle, les récoltes devraient être assurées par l'état même si une assurance n'avait pas été prise par l'exploitant.

Ludovic Hardouin rappelle que des travaux sont à réaliser pour que la taille de la buse située sur la parcelle du maraîcher soit augmentée.

Dans un courrier adressé à la mairie, l'exploitant, monsieur Chabaud, demande une remise de 6 mois de loyers.

La demande est mise au vote dont le résultat est : 9 pour et deux abstentions (Charlotte Paulin et Pascal Joullan)

Michel Bonigal informe le conseil qu'il pense demander aux employés communaux de l'aide pour le déménagement du matériel endommagé de Monsieur Chavigny, demande approuvée à l'unanimité.

Guillaume Prorel demande si un geste peut être fait pour les artisans de la Forge. Le conseil rappelle que l'assurance devrait prendre en charge les dégâts et que, si des pertes devaient rester à leur charge, un nouveau point sera fait lors du prochain conseil.

Monsieur le maire rappelle la situation avec les Apprentis Givrés et souhaite que les experts de l'assurance de la mairie soient présents lors de la visite du maître d'œuvre.

Le conseil municipal refuse de revenir sur les délibérations prises ultérieurement.

## 4. Culture

a. Le Pays de Loire Touraine propose une activité pour les enfants de 6 à 12 ans sur le thème de l'architecture au Moyen Age de la commune le 3 janvier 2025. Cette animation consisterait en une visite guidée de l'église suivie d'un atelier de construction de maquettes d'architecture romane et gothique avec une participation pour les familles de 5.00€ par enfant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de Pays de Loire Touraine à l'unanimité.

b. Cinéma de plein air : la commune propose chaque année une séance de cinéma de plein air, la date et le film restant à déterminer, et pour un coût total de 1600.00€.

Charlotte Paulin évoque « Les pieds dans l'O », association de Genillé, qui propose le même type d'animation à un tarif nettement moindre. Pour sa part, Guillaume Prorel précise que les films projetés ont, chaque année, un thème différent.

Le conseil municipal souligne que le prix du cinéma de plein air reste élevé par rapport à la fréquentation.

c. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas renouveler cette année le cinéma en plein air et que, pour l'an prochain, le conseil se rapprochera de l'association « Les pieds dans l'O ».

## 5. *Projet Photovoltaïque à la canarderie*

Monsieur le Maire expose,

La zone d'implantation potentielle du projet est située au lieu-dit *du Chêne Blanc*. Les terres sont agricoles et exploitées en élevage et culture par Monsieur Rahmy.

Ce projet relève d'un projet agrivoltaïque, conformément à la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables de par :

- Le maintien d'une production agricole significative ;
- Les services directs rendus à l'exploitation agricole qui contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole : amélioration du potentiel et de l'impact agronomique, adaptation au changement climatique, protection contre les aléas climatiques, amélioration du bien-être animal dans le cas d'un élevage ;
- L'apport d'un revenu durable à l'exploitant actif ;
- La participation à la production d'électricité photovoltaïque.

La Commune de Céré-la-Ronde ne s'oppose pas au projet de la société Notus Energie France Services, en vue d'implanter et d'exploiter une centrale agrivoltaïque destinée à produire de l'énergie électrique photovoltaïque en complément de l'activité agricole principale, et de constituer les servitudes afférentes.

Le projet de centrale agrivoltaïque au lieu-dit *du Chêne Blanc*, à Céré-la-Ronde, relève de l'intérêt général de par :

- sa contribution à la mise en application des politiques publiques visant une transition énergétique et à l'atteinte des objectifs nationaux, régionaux et locaux en termes de production d'énergie renouvelable ;
- sa contribution à l'enjeu national de souveraineté énergétique dans un contexte actuel où les approvisionnements de produits énergétiques fossiles sont perturbés et où les prix sur les marchés ont fortement augmenté;
- le renforcement du budget de la commune de Céré-la-Ronde ainsi que de l'intercommunalité via les retombées financières du projet ;
- la participation à la production d'électricité via un raccordement au réseau public et la réponse à une demande en énergie locale.

Notus Energie France Services souhaite déposer les autorisations administratives nécessaires au développement, puis à la réalisation et l'exploitation du projet de centrale agrivoltaïque, il est proposé au Conseil municipal :

- de ne pas s'opposer à ce que la société Notus énergie France Services mène les études nécessaires, sur le site présenté ;
- Les ZAER ayant déjà été validées par le conseil municipal il est proposé d'inscrire les parcelles concernées par ce projet dès qu'une mise à jour sera possible

#### **Visas :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu l'approbation par délibération du plan local d'urbanisme intercommunal

Vu la présentation du projet par la société Notus énergie auprès de la commune.

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

à six voix pour :

Christian RICOU, Michel BONIGAL, Patrick BACH, Ludovic HARDOUIN, Guillaume PROREL, Pascal JOULLAN

Deux voix contre :

Laetitia CARANO, Bruno MONDOT

Trois abstentions :

Elodie JOUVEAU, Charlotte PAULIN, Nicolas CHEVRIER

#### **décide de :**

- Ne pas s'opposer à ce que la société Notus Énergie France Services procède ou fasse procéder à toutes les études nécessaires au projet ;
- Les ZAER ayant déjà été validées par le conseil municipal les parcelles concernées par ce projet y seront inscrites dès qu'une mise à jour sera possible



---

## *6. Tarifs cantine et garderie*

---

Le conseil municipal échange sur les tarifs de cantine et de garderie pour l'année 2024/2025.

Afin de travailler au mieux ces grilles tarifaires, il est décidé de réunir la commission « Vie scolaire » de reporter la décision finale au prochain conseil.

Idem pour l'occupation de la salle dite « du billard », à la salle des associations, pour ce qui concerne la classe du Petit Hêtre.

---

## *7. Personnel communal*

---

- a. Passage d'un agent technique en agent administratif : à compter du 1er Septembre 2024, Solène Payen, après une période d'essai qui a débuté le 11 Mars de cette année, occupera le poste de chargée d'accueil, en mairie, et suivra, en parallèle, une formation pour l'aider dans ses missions . A ce propos, Patrick Bach tient à souligner que Solène Payen s'est très rapidement adaptée à cette nouvelle fonction et donne entièrement satisfaction tant pour la qualité de l'accueil du public que pour son implication dans ses nouvelles tâches.

La secrétaire de mairie intervient à ce sujet. Monsieur Pascal Joullan lui rappelle qu'elle n'a pas à exposer son point de vue personnel lors des conseils municipaux. Des paroles déplacées sont prononcées à l'encontre de Monsieur Pascal Joullan par la secrétaire de mairie. Monsieur Pascal Joullan demande à ce que cela soit consigné au compte rendu et quitte la réunion à 22h30.

- b. Réorganisation de la cantine, garderie et ménage : le passage de Solène Payen entraîne, de facto, une nouvelle organisation du travail pour Angelica Correa qui s'occupe déjà de l'entretien des bâtiments communaux, de la surveillance des enfants dans le car scolaire et de la présentation des repas et du service pour la cantine scolaire. Une nouvelle fiche de poste sera rédigée afin de prendre en compte cette réorganisation, les horaires de ménage seront modifiés et une période d'essai, pour le service à la cantine, définie.

---

## *8. Location Bâtiments communaux pour les activités lucratives*

---



Une réflexion a été engagée, au sein du Conseil Municipal, à propos des tarifs de location « Organismes extérieurs » de la salle socioculturelle ainsi que pour les cabinets médicaux.

L'organisation des élections européennes puis celle des législatives anticipées ont obligé les membres de la commission en charge de ces tarifs à reporter le sujet à la prochaine réunion du conseil.

---

## 9. Compte rendu des commissions

---

La commission « Communication », en la personne de Guillaume Prorel, a soumis à l'ensemble du conseil, la maquette du prochain bulletin municipal qui devrait être distribué au tout début du mois de Juillet.

Il a également présenté le projet d'affiche qui sera bientôt installée à l'emplacement de l'ancienne vitrine de la boucherie-charcuterie.

---



## 10. Questions diverses

---

1. Elections législatives : le planning des permanences des 30 Juin et 7 Juillet 2024 est finalisé ainsi que la liste des bénévoles, extérieurs au conseil, pour le dépouillement des bulletins de vote et le pointage des voix. Les membres du conseil municipal remercient ces derniers pour leur engagement démocratique.

Date du prochain conseil : 20 Août 2024

La séance est levée à 23h10.

Fonction	Nom et prénom	Signature
Maire	RICOU Christian	
1er Adjoint	BACH Patrick	

2ème Adjoint	BONIGAL Michel	
3ème Adjoint	HARDOUIN Ludovic	
1ère conseillère	CARANO Laetitia	
2ème conseillère	JOUVEAU Elodie	
3ème conseillère	PAULIN Charlotte	
4ème conseiller	MONDOT Bruno	
5ème conseiller	JOULLAN Pascal	
6ème conseiller	PROREL Guillaume	
7ème conseiller	CHEVRIER Nicolas	